Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217203819-20260707-DE02-07072026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION
2 juillet 2026
DATE D'AFFICHAGE
2 juillet 2026
Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14

***L'AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 7 JUILLET A VINGT HEURES**, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.*

Etaient présents : ***M. BARRIER, M. BELFORT, Mme COUET, M. DEGOULET, Mme DEMAYA Mme DESBOIS, M. DEVAUX, Mme FRANSIOLI, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, Mme LE DRÉAU, M. OLLIVIER, Mme TIREL***

Absents excusés : ***M. LECERF donne procuration à Mme Martine COUET***

Absent non excusé : **M. Miguel FIMIEZ**

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LE DRÉAU

2. Demande d'aide sociale

Délibération DE02-07072026

La commission sociale s'est réunie ce jour à 19h pour étudier un dossier de demande d'aide sociale. Suite à la décision de la commission, la mairie prend en charge une facture d'ordures ménagères de Communauté de communes pour la somme de 135,00 euros concernant un foyer de Voivres lès-le Mans.

Cette délibération est validée, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal présents et représentés.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 8 juillet 2026

Le Maire
Martine COUET

MAIRIE de VOIVRES LE MANS (SARTHE)

La secrétaire de séance
Sylvie LE DRÉAU